

Élections CC OPA

le 29 juin 2010

Votez CFDT !



[RESPECTÉS]

Le 29 juin 2010, vous êtes appelés à élire vos représentants aux commissions consultatives des ouvriers des parcs et ateliers : les CC OPA. Une élection d'une importance bien particulière dans cette période de bouleversements et de transferts de parcs et de leurs personnels au sein des conseils généraux. L'importance de ces CC OPA n'est plus à démontrer. Elles permettent aux personnels OPA de participer avec leurs représentants élus à la gestion de leurs carrières (promotions, mobilités, discipline...), aux questions de recrutements, d'organigramme.

aux personnels (absence de textes, tergiversations constantes).

Dans ces circonstances disposer d'instances représentatives et d'élus (CFDT) c'est se doter de voies de recours, de capacités pour se faire entendre et peser sur les décisions. Le Conseil général constitue une collectivité territoriale autre et différente de l'Etat. C'est pourquoi, à la CFDT, nous avons fait le choix, dès le début des projets de transferts, d'un travail permanent et commun avec la fédération CFDT (INTERCO CFDT) en charge des personnels des Conseils généraux. Dans ces collectivités la CFDT est la seconde organisation syndicale. Elle agit au quotidien avec les personnels pour améliorer leur quotidien, leur situation et condition de travail, pour veiller au respect des droits et garanties et améliorer les rémunérations.

Le transfert des parcs, d'une majorité des OPA ne signe pas la fin des OPA et la CFDT, au sein des instances, auprès du ministre, de son cabinet et de son administration poursuivra son travail d'interventions, de défense, d'améliorations des situations individuelles et collectives.

Aujourd'hui une majorité des ouvriers des parcs et ateliers comme des personnels administratifs et techniques des parcs sont aujourd'hui projetée dans des situations difficiles soumis à des contraintes de choix et à des perspectives peu définies voire illisibles. Si la concertation sur le dossier des transferts des parcs avait bien commencé (table ronde réunissant les principaux protagonistes, volonté constante d'impliquer sur le terrain les conseils généraux au travers de la constitution de dossiers d'orientation), le dernier sprint est éprouvant et au final peu satisfaisant en terme de garanties règlementaires apportées

Alors, votez CFDT et faites voter CFDT !



De vraies raisons de voter CFDT

La CFDT revendique :

- ▶ une prime d'ancienneté de 1% par an sur l'ensemble de la carrière
- ▶ la poursuite de la forfaitisation du régime indemnitaire
- ▶ la suppression de tous les quotas
- ▶ la même garantie que les fonctionnaires en cas de maladie ou d'accident du travail
- ▶ une charte de gestion



Avenir des parcs : Pour la CFDT, il faut défendre les statuts des

Au 1^{er} janvier 2010, 31 parcs départementaux ont été transférés partiellement ou en totalité aux conseils généraux avec leurs personnels et ce, sans aucune réponse à leurs légitimes inquiétudes concernant leur devenir et leur possibilité d'intégrer les cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale.

Heureusement, nous avons limité la casse en préservant l'existant, car un transfert en tant que contractuel à durée déterminée sous contrat de Personnel Technique Spécialisé (PTS) que l'on voulait nous faire accepter aurait été un risque très élevé pour les personnels en terme de garantie d'emploi ! y compris pour ceux restant à l'Etat.

Grâce à la CFDT qui, dès le début, a compris que l'évolution proposée nous

conduisait droit dans le mur, les OPA transférés restent des OPA d'Etat en gestion à l'Etat et avec la conservation de leur "statut" mis à disposition de la collectivité territoriale.

Et tous ceux qui restent à l'Etat comme ceux des services Navigation, des bases aériennes, dans les CETE, dans les DIR, DIRM, DREAL, au CNPS etc.. restent des ouvriers d'Etat et ne sont pas transformés en contractuel.

Le transfert des Parcs se fait dans un contexte de difficultés financières pour les collectivités et d'enjeux politiques qui ne facilitent pas le transfert global permettant la préservation de l'outil.

La CFDT travaille avec le syndicat INTERCO/CFDT pour faire évoluer les mentalités.



Pour les retraites La CFDT revendique

Un taux de remplacement réel d'au moins 75 % pour les salaires moyens et de 100 % pour les bas salaires

Une indexation des retraites qui permette aux retraités de bénéficier des fruits de la croissance

La prise en compte de la pénibilité des métiers d'OPA pour un départ en retraite à 55 ans avec bonification

personnels !

Nous avons préservé le statut, mais le compte n'y est pas ! l'avenir pour les "jeunes" est de poursuivre leur carrière en intégrant la Fonction Publique Territoriale comme le prévoit la loi avec une intégration de droit, attractive, limitant au maximum l'indemnité compensatrice servant à compenser la différence de salaire.

L'action intersyndicale et la pression que nous avons exercé dans le cadre d'actions ont permis d'obtenir une circulaire du secrétaire général en date du 11 février 2010 qui précise les conditions de mise à disposition sans limitation de durée des OPA ainsi qu'un modèle de convention pour les transferts qui se feront au 1^{er} janvier 2011.



Pour la CFDT, le compte n'y est pas. Nous exigeons :

Pour tous les OPA :

- l'application des mesures catégorielles prévues dans le budget 2009,
- l'ouverture de négociations sur la revalorisation du régime indemnitaire (revalorisation de la prime de rendement avec intégration du complément, prime d'ancienneté à 30 % avec 1 % par an),
- la refonte de la grille de classification avec une mesure immédiate de revalorisation des trois premiers niveaux de la grille.

Pour les OPA transférés au Conseil Général :

- une circulaire sur le maintien de la rémunération dans le cadre de la MAD SLD (Mis A Disposition Sans Limitation de Durée).
- un décret d'intégration qui permette à tous les OPA qui le souhaitent d'intégrer la FPT dans de bonnes conditions avec un déroulement de carrière attractif avec l'évolution de leur rémunération.

Pour les OPA transférés dans les services de l'Etat dans le cadre des transferts ou victimes de réorganisation comme sur les bases aériennes :

- une organisation de travail, des garanties et une véritable perspective d'avenir pour l'ensemble des OPA qui resteront dans les services de l'Etat avec la mise en place d'une charte de gestion
- Un travail concret sur l'avenir et la place des OPA dans tous les services de l'Etat

Les CC / OPA ont toujours leur rôle à jouer. Les prérogatives ne changent pas et même après transfert au Conseil Général, les OPA restent gérés par la commission consultative OPA tant qu'ils n'intégreront pas un cadre d'emploi de la Fonction Publique Territoriale.

C'est l'autorité d'emploi (Conseil Général) qui fera les propositions d'avancement (par exemple) mais c'est l'autorité de gestion (Etat) qui prendra la décision à la CC/ OPA.

En votant CFDT vous aurez le soutien de deux fédérations : l'Union des Syndicats de l'Equipe-ment et de l'Ecologie USEE/CFDT et la Fédération Interco CFDT très présente dans les collectivités.

Vous pourrez agir des deux cotés, sur la gestion individuelle des agents à la CC/OPA de l'Etat, et sur l'organisation et les conditions de travail dans les CTP, CLHS etc... de la collectivité territoriale. C'est gagnant gagnant !

Avec la CFDT, préservons notre avenir, notre statut, nos retraites ! Pour un syndicalisme d'action et de propositions, le 29 juin 2010, votez CFDT !

La CFDT agit, y compris en intersyndicale : Grève et actions des OPA (14 novembre 2007, 4 novembre 2008, 18 juin 2009, 3 décembre 2009, 20 mai 2010) pour la défense des Parcs et du statut de tous les OPA.

Pour des garanties individuelles et collectives, votez CFDT !

La CFDT revendique :

- Un rattrapage du pouvoir d'achat équivalent à 130€ pour tous les OPA
- La revalorisation de la prime de rendement avec intégration du complément, prime d'ancienneté à 30% avec 1% par an

Voter CFDT, c'est :

Voter pour des candidats qui défendent TOUS les agents syndiqués ou non, à partir de critères objectifs, parce que c'est l'ensemble des OPA qu'ils défendent sans clientélisme !



Voter CFDT, c'est :

Voter pour des représentants qui participent à une organisation syndicale parmi les plus représentatives et qui siègent dans les CAP nationales, au CTPM et à Interco !

Voter CFDT, c'est :

Voter pour une organisation confédérée qui défend les intérêts de tous les salariés, du public comme du privé !

Voter CFDT, c'est :

voter pour une organisation syndicale qui recherche à chaque fois que c'est possible l'unité d'action !



Votez CFDT, c'est voter pour une organisation syndicale qui refuse tout corporatisme et regroupe l'ensemble des catégories des personnels

Votez CFDT le 29 juin 2010 !